

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 JUIN 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Arnaud PETITBOULANGER  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

### 56

#### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redynamisation des commerces - Remise gracieuse des taxes et redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2025 Mme LEFEVRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Une première phase de travaux de requalification a été réalisée en 2022 sur la rue Thiers entre la rue de l'Olivier et la rue Paul Saïn.

Par délibération n°40 du Conseil Municipal du 30 juin 2022, les commerçants impactés par ces travaux ont bénéficié d'une remise gracieuse des taxes et redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et les étalages.

Pour l'année 2025, la continuité des travaux de la rue Thiers depuis la rue Paul Saïn jusqu'à Guillaume Puy va se poursuivre durant la période de mars à décembre 2025.

Parallèlement, un projet de requalification et d'embellissement a été adopté par délibération n°1 du Conseil Municipal du 22 février 2025 pour la rue de la République, axe majeur et emblématique du centre-ville d'Avignon et certaines rues connexes (cours Jean Jaurès, rues Saint Agricole, Jean-Henri Fabre, Pourquery de Boisserin, Viala jusqu'à la rue Saint-Charles).

La démarche de la ville d'Avignon s'inscrit dans une stratégie d'adaptation, de modification et de modernisation du paysage urbain dont les objectifs sont multiples : offrir aux différents acteurs socio-économiques un cadre de vie apaisé et vivable, favoriser la redynamisation commerciale, valoriser le patrimoine existant et participer au changement climatique.

Dans cette perspective, la Ville s'engage à accorder, à titre tout à fait exceptionnel, pour l'année 2025, une remise gracieuse des taxes et redevances "terrasses" et "étalages" à l'ensemble des commerçants impactés par les travaux et les aménagements urbains sur les axes suivants :

- Rue Thiers depuis la rue Paul Saïn jusqu'à la rue Guillaume Puy ,
- Rue de la République et cours Jean Jaurès, uniquement les extensions terrasses liées à la mise en place de la piétonnisation.

Chaque établissement concerné sera destinataire d'un courrier précisant la période, la nature et le montant des redevances qui feront l'objet de cette exonération.

Toute nouvelle demande d'extension terrasse liée à la piétonnisation de l'axe Jaurès / République fera également l'objet d'une exonération de la redevance correspondante.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la Loi n°95-504 du 22 juin 1994 portant règles des Finances Publiques Locales et de la Comptabilité Publique Locale et les textes d'application subséquents,  
Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 22 février 2025 relative à la transformation de la rue de la République, à l'amplification de l'expérimentation et au lancement de la concertation et des études complémentaires et de programmation,  
Vu la délibération n°40 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022 relative à la remise gracieuse des taxes et redevances "terrasses" et "étalages" accordée à cinq établissements impactés par les travaux sur la rue Thiers entre la rue de l'Olivier et la rue Paul Saïn,  
Vu les tableaux des établissements bénéficiant d'une remise gracieuse.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** pour l'année 2025, une remise gracieuse des redevances d'occupation du domaine public sur la régie droits et place de stationnements et redevances de voirie "terrasses" et "étalages" aux établissements impactés par les travaux et les aménagements urbains situés sur les axes rue Thiers d'une part, rue de la République et cours Jean Jaurès d'autre part, uniquement pour les extensions terrasses liées à la mise en place de la piétonnisation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**ADOpte**

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**

**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :